

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2769**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil administratif de la fondation Centre d'enseignement professionnel franco-arménien (CEPFA) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Madame Hélène Duvivier Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

**Présents** : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2769**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil administratif de la fondation Centre d'enseignement professionnel franco-arménien (CEPFA) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Le CEPFA est une fondation de droit arménien, créée en 2001 dans le cadre de l'accord de coopération dans les domaines de la culture, de la science et des technologies entre la République d'Arménie et la France, signé en 1995.

Ses membres fondateurs sont le ministère de l'Éducation et des sciences de la Ville d'Erevan, le Conseil général du Rhône, la Ville de Lyon, l'association Rhône Arménie formation échanges et la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR).

Il s'agit d'un établissement non-commercial, sans adhésion, créé sur la base de contributions volontaires.

Son siège est basé à Erevan (Arménie) dans un local mis à disposition gratuitement par la Mairie.

Les objectifs de la fondation sont :

- la formation initiale sur certaines spécialités, équivalent au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au bac professionnel (dans les métiers de services ou d'artisanat suivants : coiffure, couture, prothèse dentaire, cuisine, pâtisserie, etc.),

- la formation professionnelle et continue pour adultes.

Il s'agit de la seule structure existante en Arménie offrant des formations qualitatives reconnues par les deux États. Le CEPFA bénéficie de la présence régulière de professeurs de la SEPR et l'enseignement du français fait partie intégrante des cursus. Les diplômes délivrés sont des diplômes d'État, équivalents en France au CAP et au baccalauréat professionnel. Pour l'année scolaire 2022-2023, la structure a accueilli 252 apprenants et employait 32 personnes.

La formation professionnelle est un véritable enjeu de développement pour l'Arménie, dont le territoire, montagneux et enclavé, souffre d'un déséquilibre très fort entre la capitale d'Erevan, centre du pouvoir politique et économique, et le reste du pays, principalement rural. Le projet de la fondation CEPFA est de proposer des formations qualifiantes sur l'ensemble du territoire arménien en s'appuyant sur des écoles déjà existantes, ce qui relève d'une stratégie de renforcement des compétences au niveau national. Cette stratégie de territorialisation de la formation professionnelle participe à la lutte contre l'exode rural.

Lors du déplacement commun Ville de Lyon et Métropole en Arménie en avril 2023, la candidature de la Métropole pour rejoindre la gouvernance du CEPFA a été proposée et une assemblée générale de la fondation a adopté une modification des statuts en ce sens.

La participation de la Métropole au conseil administratif de cette structure doit permettre de :

- participer à la vie de la structure, partenaire incontournable de la coopération décentralisée entre Lyon et Erevan ;

- soutenir financièrement le CEPFA dans ses projets ;

- affirmer politiquement un engagement dans la stratégie de la structure pour :

. favoriser l'accès à la formation professionnelle accessible au plus grand nombre de publics "empêchés" en Arménie et favoriser leur autonomie,

. permettre la montée en compétence de la jeunesse arménienne et lutter contre la fuite des compétences ;

- accompagner la structure auprès des bailleurs potentiels (l'Agence française de développement (AFD) sur la création du campus notamment) ;

- le CEPFA est très étroitement lié à la SEPR, partenaire privilégié de la Métropole pour la formation technique des jeunes métropolitains.

## **II - Modalité de représentation**

La fondation est administrée par :

- le conseil administratif, composé de huit membres : les six fondateurs (le gouvernement de la République d'Arménie représenté par le ministère de l'Éducation et des sciences, la Mairie d'Erevan, la Ville de Lyon, l'association Rhône Arménie formation échanges, la SEPR et le Conseil général du Rhône) et deux membres désignés par le conseil,

- la direction,

- le conseil éducatif et méthodologique.

L'assemblée générale du 11 avril 2023 a approuvé la modification des statuts de la fondation, donnant à la Métropole la qualité de membre de droit du conseil administratif, en substitution du Conseil général du Rhône.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente d'approuver les statuts modifiés de la fondation CEPFA et de désigner son représentant pour siéger au sein du conseil administratif ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les statuts de la fondation CEPFA, tels que modifiés par l'assemblée générale du 11 avril 2023 et conférant à la Métropole la qualité de membre du conseil administratif.

**2° - Désigne** madame Hélène Duvivier Dromain en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil administratif de la fondation CEPFA.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 21 novembre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313431-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
---